

seront veus (pour l'inventaire) par ung tiers tel que Vaulprivas voudra le prendre, aux frais de Soubron. Rendra ledict Soubron au s^r de Vaulprivas les figures, tailles sur boys et cuivre servant à l'impression des *Hieroglyphica Pierii, Nouveau Testament* et aultres, desquelles figures il est chargé par le premier inventaire, ensemble les meubles et ustensilles que ledict Vaulprivas lui baille, aussi spécifiés audict inventaire. Davantage, les livres que lesdicts Soubron et Desprez feront imprimer par cy après, et de ceux dont ils auroient part en l'impression, pendant et durant six ans prochains, ils seront tenus de bailler en don de chacune sorte ung exemplaire audict s^r de Vaulprivas. »

Avec ses entreprises commerciales, la vente de ses ouvrages, les gages de ses emplois, le revenu de sa terre de Vaulprivas, du Verdier était-il riche ? On le croirait, à voir sa belle maison de Lyon établie sur un grand pied, meublée de ces splendides tapisseries de Flandre qui furent vendues quelques années après sa mort (1). Cependant, pour des causes qui nous échappent, il paraît avoir eu à lutter contre de vulgaires nécessités pécuniaires. Quand on le menace de le condamner à quelques centaines d'écus d'amende pour contravention aux ordonnances du bureau de la Santé, il répond que, s'il avait de l'argent, il payerait d'abord ses créanciers. En 1597, il se fait arracher par un exploit d'huissier une misérable rente annuelle de 65 livres qu'il devait sur sa maison de Beauregard (2). Quand on voit

(1) Archives du Rhône, série E, titres de famille non classés (saisie et vente des meubles de Claude du Verdier, 1605).

(2) *Ibid.* Cet exploit est accompagné d'une quittance du 12 décembre 1597. La rente était due à Marguerite Vidili, femme de Jean Millieu, procureur ès cours de Lyon.